

JOURS DE FRACTIONNEMENT

Grâce à l'action de FO LCL, les jours de congés supplémentaires pour fractionnement sont rétablis. Ils sont calculés automatiquement depuis 2014. La 5ème semaine de CP n'ouvrant pas de droit à congé supplémentaire, sur la base de 20 jours de CP, il faut pour les obtenir :

- prendre **impérativement 10 jours consécutifs** de congés payés (CP) en période d'été (1er mai - 31 octobre)
- pour 1 jour supplémentaire, vous devez prendre entre 2 et 4 jours de CP en période d'hiver et entre 16 et 18 jours de CP en période d'été.
- pour 2 jours supplémentaires, il est nécessaire de prendre 5 jours ou plus de CP en période d'hiver et entre 10 et 15 jours de CP maximum en période d'été.

Une vidéo explicative est disponible sur
fo-lcl.fr



CHÈQUES VACANCES

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur à un certain montant et que vous avez au moins 9 mois d'ancienneté, vous avez droit aux chèques vacances.

(cf. **EasyRH** :

"Puis-je bénéficier des chèques vacances ?").

Ils sont subventionnés par LCL à hauteur de 100 € bruts pour un montant total de 250 €. Faites votre demande dès le mois de novembre directement dans **MySelfRH** et, **impérativement, avant le 11 décembre 2026**. Cette date est susceptible d'être modifiée par LCL, n'attendez pas le dernier moment pour commander vos chèques vacances.

Vous avez la possibilité d'obtenir des chèques vacances dématérialisés.

"FORFAIT" POUR CRÈCHE & GARDE

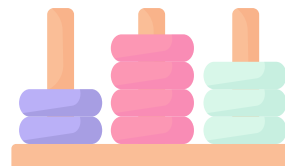
LCL verse un forfait pour les frais de garde d'enfants (crèche, assistante maternelle, garde du mercredi et période de vacances scolaires) via l'application **Worklife Mon Pass LCL** et la carte associée.

Sont concernés les enfants à charge fiscale, gardés à titre onéreux, jusqu'aux 11 ans révolus. Les montants alloués sont déterminés ainsi :

- **90 € par mois** pour un enfant **jusqu'à ses 4 ans**
- **45 € par mois** pour un enfant **entre 4 et 12 ans**

Attention : dès votre arrivée chez LCL si vous avez déjà des enfants ou dès l'arrivée d'un enfant, n'oubliez pas de remplir l'attestation sur l'honneur "dispositif crèche et garde".

Si vous ne pouvez pas régler votre mode de garde par carte bancaire, vous pouvez envoyer votre facture acquittée, Worklife vous remboursera directement sur votre compte.



ALLOCATION RENTRÉE SCOLAIRE

Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions, à une allocation "achat de livres et frais d'équipement scolaire".

Vous pouvez également bénéficier de cette allocation si votre enfant a plus de 16 ans. Il suffit de renseigner son niveau scolaire dans **MySelfRH** à partir du 27 juillet et avant le **13 novembre 2026***.

Attention : toute saisie effectuée après le 15 du mois n'est prise en compte que le mois suivant.

* Date susceptible d'être modifiée par LCL



Restez informés et connectés à FO LCL

FO LCL

twitter.com/FO_LCL

FO LCL

[fo_lcl_insta](https://www.instagram.com/fo_lcl)



Site fo-lcl.fr



Appli FO LCL



BANQUE ET ASSURANCE

INFO MEMENTO

Vacances

SCOLAIRES

Spécial Antilles



2026 2027

Vacances scolaires 2026-2027

GUADELOUPE

SAINT-MARTIN, SAINT-BARTHELEMY

MARTINIQUE

Le départ en vacances a lieu après la classe le jour indiqué, la reprise le matin du jour indiqué. Si le départ est un samedi, les enfants, n'ayant pas classe ce jour-là, partent le vendredi soir après les cours.

Mardi 1^{er} Septembre 2026

- La mère et le père peuvent prendre le temps nécessaire pour accompagner leur(s) enfant(s) si :
- o entrée en maternelle
 - o entrée en CP
 - o changement d'établissement en primaire
 - o entrée en 6^{ème}

TOUSSAINT

du samedi 17 octobre au
mardi 3 novembre 2026

du mardi 20 octobre au
mardi 3 novembre 2026

NOËL

du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027

CARNAVAL

du lundi 6 au lundi 22 février 2027

PÂQUES

du jeudi 25 mars au lundi 12 avril 2027

du mardi 20 avril au lundi 3 mai 2027

ASCENSION

du mercredi 5 au lundi 10 mai 2027

CONGÉS SPÉCIFIQUES

Mi-Carême :
GUADELOUPE, SAINT-MARTIN
jeudi 4 mars 2027

Abolition de l'esclavage :
SAINT-BARTHELEMY
vendredi 9 octobre 2026

GUADELOUPE
jeudi 27 mai 2027
SAINT-MARTIN
vendredi 28 mai 2027

Fêtes Pascales :
du mercredi 24 mars au
jeudi 1^{er} avril 2027
Abolition de l'esclavage :
samedi 22 mai 2027

GRANDES VACANCES

samedi 3 juillet 2027



Restez informés et connectés à FO LCL

Délégation Nationale **FO LCL**,
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF, BC401-11
Tel: 0142951205/06

 **FO LCL**

 twitter.com/FO LCL

 **FO LCL**

 [fo lcl, insta](https://www.instagram.com/fo lcl)



Site fo-lcl.fr



Appli **FO LCL**